



VITICULTURE

N°3 – 17 mai 2018

A RETENIR

Phénologie : Début de floraison sur cépages précoces

Mildiou : Situation sensible

Pourriture grise : Symptômes sur feuilles et grappes

SOMMAIRE

Grêle
Stades phénologiques
Mildiou
Botrytis cinerea
Oïdium
Vers de la grappe
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, Domaine Comte Peraldi, Clos d'Orléa, Domaine Terra Vecchia, Clos Capitoro, Domaine d'Alzipratu, C.A.P., CANICO

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : CRVI de Corse,



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

• GRELE

Un épisode localisé de grêles est survenu le lundi 14 mai dans l'après-midi, dans les secteurs de Biguglia, Sisco ainsi qu'Ajaccio. Des dégâts sur feuilles et rameaux sont possibles et les plaies pourraient favoriser le développement de maladies fongiques.

• STADES PHENOLOGIQUES

La floraison commence tout juste à faire son apparition dans les secteurs et pour les cépages les plus précoces : Figari (Niellucciu), côte orientale (Bravone, Aleria, Ghisonaccia, Saint Antoine...) sur Niellucciu, Biancu gentile, mais aussi Syrah et localement Vermentinu.

L'ensemble du vignoble est de manière assez uniforme au stade H (boutons floraux séparés).



Stade H : boutons floraux séparés



Début Stade I : floraison

• MILDIOU

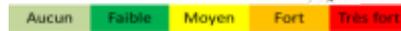
Biologie : Cf bulletin de santé du végétal n°2

Observation : Le Niellucciu et le Grenache sont les deux cépages actuellement concernés par la maladie. Les symptômes sont recensés en Balagne, à Figari et le sud de la côte orientale. Ils sont surtout présents sur feuilles, mais en faible intensité. Localement, quelques grappes sont également touchées. Dans l'ensemble, peu de sporulations sont constatées.

Ces symptômes sont issus des contaminations dues aux précipitations de début mai (10 mm à 40 mm selon les secteurs). Les pluies récentes, du 10 au 15 mai, ont provoqué de nouvelles contaminations et repiquages dont les manifestations seront visibles dès la semaine prochaine.

Il est donc probable que l'on assiste prochainement à une augmentation, en fréquence et/ou intensité, des parcelles touchées.

Evaluation du risque : Fort à très fort



Gestion du risque :

- Epamprage pour supprimer les organes verts à proximité du sol
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol afin de diminuer les foyers primaires (plantules) et éviter les remontées humides dans les ceps
- Drainage du sol pour limiter les flaques et donc réduire le risque de contaminations primaires,
- Limiter l'entassement de végétation (ébougeonnage, palissage, effeuillage...) afin de réduire l'humidité potentielle

• POURRITURE GRISE - *Botrytis cinerea*

Biologie : L'inoculum du champignon se conserve au sol ainsi que dans l'écorce du cep durant l'hiver. Les contaminations primaires, souvent aériennes, se réalisent par dissémination des conidies formées au printemps et facilement transportées par le vent et les pluies. Ces spores germent sur les organes mouillés et/ou en cas de forte humidité ambiante (>90%) ainsi qu'en présence de températures comprises entre 1°C et 30°C (optimum 18-20°C).

Observation : Les conditions climatiques de ces dernières semaines ont été favorables au Botrytis, qui se manifeste dans plusieurs parcelles.

- Sur feuilles, des symptômes nous ont été rapportés sur Grenache dans les secteurs d'Aleria / Ghisonaccia, ainsi qu'en Balagne (photo ci-dessous). Sur une parcelle à Aleria, la fréquence de présence est même importante (10% à 20% de ceps atteints).



Botrytis cinerea sur feuille

- Les attaques sur grappes sont néanmoins limitées, et les parties atteintes en cours de dessèchement.

Attention, il faut être prudent quant à la confusion possible entre les symptômes de mildiou et ceux de pourriture grise sur inflorescences (photo ci-dessous).



Sur inflorescence.
Un flétrissement de la rafle en totalité ou en partie, souvent à l'extrémité, peut être confondu avec du mildiou.

Botrytis cinerea sur inflorescence

Source : Guide des vignobles Rhône Méditerranée

Evaluation du risque : Moyen dans la majorité des cas.



Gestion du risque :

- Maîtriser la vigueur de la vigne (fertilisation azotée, enherbement).
- Contrôler le micro climat du couvert végétal et notamment la zone de grappe (ébourgeonner, effeuiller, palisser de manière à éviter l'entassement de végétation).
- Eliminer les sources d'inoculum (pampre porteuse de sclérotés, rafle desséchée).

• OÏDIUM

Biologie : Cf bulletin de santé du végétal n°2

Symptômes sur feuille :

- Face supérieure, une décoloration jaune d'aspect huileux (ne pas confondre avec le mildiou) et un feutrage blanc à gris,
- Face inférieure, un noircissement des nervures et une couche de poussière blanche à grise plus ou moins dense.

Il est également possible d'apercevoir sur les jeunes pousses un ralentissement de la croissance ainsi qu'une crispation des feuilles, on parle alors de forme « drapeau ».

Observation : Peu d'évolution par rapport au dernier bulletin, même si quelques symptômes sur feuilles sont encore signalés sur Niellucciu dans le secteur de Ghisonaccia.

Evaluation du risque : A l'approche de la floraison, la végétation rentre dans une phase de forte sensibilité à l'oïdium. Le risque est fort sur cépages / situations précoces, moyen dans le reste du vignoble.



Gestion du risque :

- Maîtriser la vigueur de la vigne (fertilisation azotée, enherbement)
- Contrôler le micro climat du couvert végétale et notamment la zone de grappe (ébourgeonner, effeuiller, palisser de manière à éviter l'entassement de végétation)

• VERS DE LA GRAPPE

Biologie : Cf bulletin de santé du végétal n°2

Modélisation : Les vols se terminent, le pic de jeunes larves est atteint et les premières larves âgées (à partir du stade L3) doivent maintenant être visibles sur les vignes généralement concernées par les tordeuses.

Observation : Les captures se font rares. Aucune ponte, larve ou glomérules ne nous sont signalés.

Il est important de rechercher les glomérules, particulièrement dans les parcelles atteintes en 2017.

Evaluation du risque : nul à faible dans la majorité des cas.



Gestion du risque : la confusion sexuelle est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant.

Il est encore temps de mettre en œuvre cette technique pour les vols de 2^{ème} et 3^{ème} générations.

	Vendredi 18 mai	Samedi 19 mai	Dimanche 20 mai	Lundi 21 mai	Mardi 22 mai	Mercredi 23 mai	Jeudi 24 mai
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Beau temps	Journée ensoleillée avec quelques passages nuageux pouvant donner des averses sur le versant Ouest.		Temps ensoleillé sur le littoral ; hausse des températures		Pas de changement	

Pour la période du Mardi au Vendredi, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION :** Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).
 - <http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est *fastidiosa*, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur *Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera*. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.